

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7-2018**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 7-2018 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de retirer un usage spécifiquement autorisé dans la zone Cb5.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **3 juillet 2018, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 7-2018, soit le retrait d'un usage spécifiquement autorisé dans la zone Cb5.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Cb5. Cette zone est située au nord de l'avenue Painchaud, et correspond aux emplacements de l'ancien garage Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Itée et de l'ancienne Station services 4.0 inc.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 7-2018 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 7-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 7-2018 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 6 juin 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière